

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 15 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel, Mme Esther Kellenberger, M. Eric Marchioni, Mme Françoise Pons, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Nicolas Anton, M. Thierry Chataigneau, Mme Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Eléonore Réal, Mme Emilie Sick, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop.

Collège des étudiants : M. Léo Mouriaux, Mme Audrey Bouyer, M. Marwan Bouchta.

Collège BIATSS : M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : Mme Guileine Levy (visio-conférence), Mme Jaëlle Pen-Feuillette (représentant Mme Armelle Drexler en visio-conférence), Mme Ghislaine Tortosa.

Membres de droit : M. Julien Godet, Mme Béatrice Heurtault, Mme Hélène Mangano-Goett.

Membre invité permanent : M. Christian Barth (visio-conférence).

Secrétaire de séance : Mme Héléna Fischbach.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration Mme Geneviève Ubeaud-Séquier), Mme Pauline Soulas-Sprauel (procuration Mme Françoise Pons.), Mme Catherine Vonthron.

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration M. Jérôme Terrand).

Membres extérieurs : M. David Finantz, Mme Anne Winum (procuration Mme Esther Kellenberger).

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège des étudiants : M. Théau Delmouly, Mme Emma Wurtz, M. Clément Steyer, Mme Laeticia Leger, M. Kristofer Leyes, Mme Elise Steinmetz, Mme Valentine Wermelinger.

Membres extérieurs : M. Guillaume Enderlin.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h06.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025
2. Reconduction provisoire du Directeur Adjoint étudiant
3. Projet de convention unique pour le DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie
4. Actualités et informations diverses du Doyen

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025

- **Le procès-verbal du conseil du 23 juin 2025 est soumis au vote : adopté à l'unanimité.**

2. Reconduction provisoire du Directeur Adjoint étudiant

Mme le Doyen rappelle les modalités d'élection du vice-doyen étudiant : le collège des étudiants propose à Mme le Doyen, une candidature qu'elle soumet ensuite au Conseil de Faculté.

M. Léo Ferreira-Mouriaux a été proposé à la suite de M. Gauthier Marcot.

Mme le Doyen propose de prolonger le mandat de M. Léo Ferreira-Mouriaux, jusqu'à la prochaine séance du Conseil qui interviendra après les élections prévues en décembre.

M. Léo Feirrera-Mouriaux confirme son souhait de poursuivre son mandat, dans le respect des statuts.

- **La reconduction du mandat du vice-doyen étudiant est soumise au vote :** adoptée à l'unanimité.

3. Projet de convention unique pour le DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie

Depuis 2022, la Faculté s'est engagée dans la reprise du Brevet Professionnel. Dans la continuité de cette démarche, elle s'est rapprochée, en 2025, du CFA Novétudes afin d'élargir son réseau de partenaires. Cette collaboration a abouti à une ouverture effective dès septembre, avec une cinquantaine de candidatures reçues dont neuf retenues pour intégrer les apprenants du DEUST, via un contrat de professionnalisation.

Novétudes Santé est un groupe privé d'enseignement supérieur, spécialisé dans la formation aux métiers de la santé et actif depuis plus de vingt ans. En 2023, il a adopté le statut de société à mission intégrant explicitement des objectifs sociétaux dans ses statuts. L'année suivante, en 2024, le groupe a obtenu la labellisation internationale B-Corp, qui distingue les entreprises engagées dans des actions concrètes sur les plans sociétaux et environnementaux.

Déjà implanté en Alsace, notamment pour la formation d'ostéopathes et prothésistes sur le campus, Novétudes est également connu à travers le programme « Ma formation officinale ». Ce partenariat avec une Faculté de Pharmacie n'est pas une première expérience, puisque le groupe travaille déjà avec l'Université de Lyon dans le cadre du DEUST.

Le Campus Formation Santé de Strasbourg, dirigé par Mme Latifa Elouazzani, bénéficie d'une solide expertise. Forte de seize années d'expérience dans la coordination du Brevet Professionnel au Lycée Oberlin, Mme Latifa Elouazzani a également participé à la mise en place du DEUST à la Faculté lors de son passage au CFA. Membre élu au *Conseil d'administration de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle de la Pharmacie*, elle est reconnue pour son expertise et entretient des liens étroits avec les partenaires engagés dans la formation des apprenants. Le campus dispose déjà

de l'agrément de la branche CPNEF (Commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle) et fait intervenir des experts qualifiés dans la formation.

Il est proposé au Conseil de se prononcer en vue de la rentrée 2026, sur l'ouverture de places en apprentissage avec ce nouveau partenaire. Cette collaboration ne se substituerait pas aux partenariats existants avec les CFA Roosevelt et Oberlin, mais viendrait offrir un lieu supplémentaire d'apprentissage.

Durant les échanges, Mme Ghislaine Tortosa interroge sur le profil des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Mme Emilie Sick précise que les contrats de professionnalisation concernent les apprenants de plus de trente ans, souvent en reconversion professionnelle et qu'il s'agit d'un atout de pouvoir mêler ces différents profils d'apprenants au sein de la formation.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier interroge sur le statut du Campus Santé Strasbourg (public ou privé) et sur son positionnement dans le système, notamment en ce qui concerne le nombre de places en DEUST et l'existence éventuelles de quotas propres.

Mme Emilie Sick rappelle que la Faculté reste porteuse du diplôme. Chaque site d'apprentissage est cependant responsable de l'emploi des enseignants, sous réserve de sa validation.

Les inscriptions se font via une trame unique à la Faculté. Le recrutement des apprentis passe par la plate-forme Parcoursup, suivi d'une commission propre à chaque établissement, en présence soit de Mme Emilie Sick, soit de Mme Alexandra Champert. Les candidats retenus voient leur admission confirmée sous condition de trouver un contrat d'apprentissage. Le CFA accompagne ensuite la création du contrat et assure le lien avec le maître d'apprentissage. Les volets administratifs (inscription administrative et pédagogique) restent gérés par la Faculté.

Mme Emilie Sick conclut en soulignant que le campus fonctionne de la même manière qu'un CFA.

Mme Ghislaine Tortosa interroge sur la manière dont les étudiants sont informés de l'existence de la formation. Mme Emilie Sick répond que la communication s'effectue via les journées universitaires et les journées portes ouvertes et qu'en cas d'ouverture, la formation serait également visible sur Parcoursup.

M. Bruno Van Overloop soulève la question des contrats de professionnalisation. Selon l'expérience déjà acquise, la gestion est plus aisée lorsque le centre de formation est public, car celui-ci doit assumer l'ensemble des choix. En pratique, ces choix se font souvent au détriment du public. Il rappelle que les parcours de préparateurs ont connu des évolutions fluctuantes, avec une part importante de Licences professionnelles issues de ces formations. Il attire ainsi l'attention sur les difficultés que peut représenter ce type de dispositif. À titre d'exemple, il mentionne que le CFA LEEM n'assure que la partie financière.

Il ajoute que, pour les contrats de professionnalisation, les structures privées disposent d'une marge de manœuvre plus large. Dans le cas où plusieurs CFA interviendraient comme prestataires, une seule unité de formation serait reconnue. Mme le Doyen conclut en estimant que les orientations actuelles vont dans le bon sens, en cohérence avec les points définis dans la convention proposée.

Mme Françoise Pons interroge sur la nature de la structure privée et sur son éventuel but lucratif. Elle demande également si l'Université finance directement la formation et de quoi vit celle-ci. Mme le Doyen précise que, comme pour toutes les formations en alternance, chaque apprenant génère une rentrée financière. Ces fonds sont perçus par les CFA.

Une convention est établie entre l'Université et ses CFA partenaires, qui répartit les financements : une partie revient au CFA, l'autre à l'Université. C'est la raison pour laquelle le CFA emploie directement ses intervenants.

M. Christian Barth relève que neuf étudiants sont actuellement en contrat de professionnalisation et s'interroge sur le nombre de places disponibles, ainsi que sur une possible concurrence entre contrats de professionnalisation et entrées par Parcoursup. Il questionne également la stratégie : l'objectif est-il que Novétudes monte en puissance pour atteindre un certain nombre de places en apprentissage ?

Mme le Doyen répond que les capacités d'accueil en formation par apprentissage seront fixées par le Conseil ayant pour ordre du jour les capacités d'accueil en formation en apprentissage. Elle précise que les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage ne sont pas en concurrence, car ils ne visent pas le même public. Du point de vue de la Faculté, il n'existe donc pas de compétition directe entre les deux dispositifs. Au contraire, cette double offre est perçue comme un avantage, permettant de diversifier les parcours proposés. Mme le Doyen rappelle que l'ouverture aux contrats de professionnalisation était auparavant difficile avec le CFA Académique, et que la démarche actuelle constitue une évolution. Elle souligne cependant qu'il est encore trop tôt pour mesurer l'articulation des deux systèmes, et qu'il faudra observer leur cohabitation dans le temps.

Elle précise enfin que, si les étudiants ont la possibilité de poursuivre en Licence professionnelle, ce n'est pas l'objectif prioritaire. L'offre actuelle en Licence professionnelle n'a pas été conçue pour répondre aux besoins de la filière officinale. La Faculté réfléchit à l'ouverture d'un nouveau parcours dans la continuité du DEUST.

Mme Eléonore Réal soulève la question de la gestion des capacités entre les différents partenaires de formation, s'interrogeant sur la possibilité que, si un partenaire n'atteint pas son quota, les autres puissent accueillir davantage d'apprenants. Elle insiste également sur le fait que les structures privées ne doivent pas empiéter sur les places réservées au public.

Mme Emilie Sick précise que la capacité totale actuelle de la formation est de 150 places, réparties entre 60 pour le CFA Roosevelt, 80 pour le CFA Oberlin et 10 en contrats de professionnalisation. Elle indique que, pour l'instant, la formation n'est pas remplie et que le CFA Roosevelt dépasse à peine 40

inscrits lors des deux dernières années. Au regard des infrastructures disponibles, il n'est pas jugé opportun d'augmenter la capacité d'accueil totale. Les chiffres et les possibilités de recrutement nécessitent donc un ajustement au réel. Enfin, Mme Emilie Sick souligne qu'il n'existe aucune volonté de se détacher du partenaire historique, le CFA académique.

Mme le Doyen propose de procéder à un vote de principe sur l'ouverture de la formation à l'apprentissage pour Novétudes Santé à partir de 2026, afin de discuter ultérieurement des points techniques et pratiques.

M. Christian Barth s'interroge sur le bassin de recrutement de Novétudes Santé, craignant qu'il soit limité uniquement à l'Alsace. Mme le Doyen précise que le dispositif est ouvert à tous les lycéens de France, et que, lors des entretiens, un choix peut être effectué pour tenir compte de la proximité géographique des étudiants.

M. Éric Marchioni souligne que, pour un jeune candidat, quatre possibilités d'entrée se présente : les deux CFA, Novétudes Santé et le SFC. Il s'inquiète que la concurrence favorise la structure qui communique le plus, donc potentiellement le privé, et questionne l'intérêt de mobiliser quatre formateurs. Mme Emilie Sick précise qu'il n'y a en réalité que trois unités de formation, partenaires de la Faculté (le SFC étant partenaire des CFA) et que, pour l'instant, la majorité des effectifs vient du Bas-Rhin. Les apprenants de Colmar choisissent souvent Strasbourg. Elle rappelle que la concurrence existe donc déjà au sein même du CFA académique. M. Bruno Van Overloop estime qu'une seule unité de formation serait préférable.

Mme le Doyen soumet au Conseil, le document de travail et précise que les diverses figures des CFA seront reçues ensemble le 16 septembre à la Faculté pour une présentation dudit document.

M. Pascal Wehrlé demande si le vote proposé par Mme le Doyen relève d'une orientation ou est nécessaire. Mme le Doyen confirme que les documents ne sont pas encore en vigueur et qu'elle sollicite un engagement de principe pour l'ouverture de l'apprentissage, avec une convention type unique, applicable à tous les partenaires.

M. Éric Marchioni s'interroge sur le risque pour une structure privée de proposer des cours supplémentaires à ses étudiants, ce qui rendrait le tout plus attractif et permettrait donc de récupérer plus de budget. Mme le Doyen répond que la formation suit une maquette stricte, approuvée par le Conseil, et que Novétudes s'engage à respecter.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier demande depuis combien de temps Novétudes travaille avec Lyon. Mme le Doyen précise que le partenariat existe depuis 2023 et qu'une promotion de diplômés a déjà été formée, impliquant plusieurs CFA et un nombre croissant d'étudiants.

Mme Ghislaine Tortosa ajoute que les formations continues via le programme « Ma formation officinale » sont transparentes, ce qui constitue un facteur rassurant pour le Conseil.

- **Vote du principe de l'intégration de Novétudes dans le cadre du DEUST pour l'apprentissage en 2026 :** adopté avec 22 voix pour et 1 abstention.

Mme le Doyen présente les différents points prévus dans la convention, notamment les dispositions générales, les responsabilités pédagogiques, la protection des données et les aspects financiers.

Mme Hélène Mangano-Goett souligne que le vote concerne uniquement le principe d'adopter une convention unique pour l'ensemble des partenaires. M. Éric Marchioni précise que son vote porte donc effectivement sur la proposition de document unique, et non sur le contenu détaillé de la convention.

- **La proposition de projet de convention unique, avec l'ensemble des partenaires, est soumise au vote de principe :** adoptée à l'unanimité.

4. Actualités et informations diverses du Doyen

Les élections du Conseil, annoncées aux personnels administratifs et techniques lors d'un petit déjeuner, concernant le mandat des élus de novembre 2021, arrivant à son terme. Le renouvellement du Conseil est donc prévu prochainement. L'organisation est en cours par la Direction Générale des Services, mais le calendrier définitif n'est pas encore fixé. Les listes seront probablement à déposer à la mi-novembre. Les élections se dérouleront en ligne. Quant aux personnalités extérieures, leur désignation sera décidée lors d'un prochain Conseil.

Concernant les réformes, l'attente des textes officiels pour le 3^{ème} cycle se poursuit, les travaux n'étant pas encore finalisés. Le seul point en clarification concerne le statut de l'étudiant. Les discussions se poursuivent entre le bureau de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) et la Conférence des Doyens (CDD). Le renouvellement du bureau de l'ANEPF a occasionné un léger retard, mais Mme le Doyen se montre optimiste quant à l'arrivée prochaine des textes. Par ailleurs, un groupe de travail, dont fait partie Mme Rachel Matz-Westphal, finalise les annexes. Des travaux sont également menés sur le portefeuille d'apprentissage et sur la mise en place d'un tableau de bord pour le suivi des apprenants, avec une perspective de déploiement à la rentrée 2026.

Une courte restitution est faite sur les stages en officine et sur le bilan des campagnes d'agrément. La commission des stages officinaux de la Faculté encadre et suit les stages, ainsi que les agréments et la formation des Maîtres de Stage. Deux sessions sont organisées chaque année, en automne et au printemps. Lors des deux campagnes de l'année 2024-2025, 67 demandes ont été instruites et 29 d'entre elles ont été validées. Mme le Doyen remercie la commission pour son travail.

Enfin, des changements dans les membres de la commission des stages officinaux sont signalés : M. Fritz de la Pharmacie Vauban part à la retraite. Mme Mathieu et M. Hoen rejoignent la commission à partir de septembre 2025. Mme Nelly Etienne-Selloum précise que la part universitaire doit être mise à

jour, avec le recrutement de professeurs supplémentaires. Mme le Doyen précise que nos statuts sont assez souples, prévoyant « au moins deux membres ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h28.

Fait à Illkirch, le 25 septembre 2025



Professeur Esther Kellenberger, Doyen

